

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3074

4 décembre 2013

SOMMAIRE

3P Condor Management S.à r.l.	147506	Carrières S.à r.l.	147517
8 W Brothers	147508	Casan S.A.	147517
Airpark S.à r.l.	147511	Caves Gales S.A.	147516
Alchimie Capital S.A.	147510	Caves Wengler S.A.	147513
Aldolux S.A.	147510	Central Investment Group S.A.	147515
Algos	147512	CGFM S.à r.l.	147517
Alphacom Holding S.A.	147552	Chester Investor Holdings S.à r.l.	147514
Alu Immobilien NU S.à r.l.	147518	Chester Investor Holdings S.à r.l.	147517
Amuco SPF S.A.	147510	Claire's Holdings S.à r.l.	147514
Angelico S.à r.l.	147513	Comics Empire S.A.	147552
Arkai Domiciliation S.à r.l.	147510	Cosan Luxembourg S.A.	147513
Assel Nico Immobilière S.à r.l.	147513	Crocusa Holding S.A.	147518
Atelier de Bobinage Georges Back S.à r.l.	147512	Cygnus German Real Estate S.à r.l.	147515
BBYNESS Haller	147512	Cygnus German Real Estate S.à r.l.	147515
Beethoven Two S.à r.l.	147509	Cygnus Real Estate Management Compa- ny S.à r.l.	147514
Beim Patrick S.à r.l.	147518	Data Genpar Master Vehicle S.C.A.	147519
Bezalel S.A.	147512	GTB Worldwide Holding S.A.	147542
Bezalel S.A.	147511	Happy Snacks	147506
BGL BNP Paribas	147511	Helix Offshore International S. à r.l.	147506
BGM Finance S. à r.l.	147511	Holding Blanc Bleu 4 S.à r.l.	147506
Bioshare S.A.	147513	L'Hortensia S.à r.l.	147550
Brandenburg Properties 3 S.à r.l.	147510	Vision Lux S.à r.l.	147507
BRE/Hamburg Reichshof Hotel Holding S.à r.l.	147512	Vitral S.A.	147507
Brooks International Sàrl	147552	Vitral S.A.	147508
Burberry Luxembourg Investments S.à r.l.	147518	VI-Venture Investment S.A.	147508
Burberry Luxembourg (No.1) S.à r.l.	147516	VI-Venture Investment S.A.	147507
Burberry Luxembourg (No.4) Sàrl	147518	W.B. Consulting S.à r.l.	147507
Burberry Luxembourg (No.5) Sàrl	147517	Work-Order S.A.	147508
Business Market Energy S.à r.l.	147515	Write it S.à r.l.	147507
Calatrava Re	147516	Ysalux S.A. SPF	147509
Callander Managers S.A.	147516	Zoetis Luxembourg Holding S.à r.l.	147509
Camping Bleesbruck Sàrl	147552	Zuang Immobilière II SA	147508
Canoe Securities S.A.	147514	Zuang Immobilière II SA	147509

Happy Snacks, Société Anonyme.

Siège social: L-7245 Walferdange, 2, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 8.070.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013153487/10.

(130187930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Holding Blanc Bleu 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 172.656.

Par résolution prise en date du 29 octobre 2013, les associés ont accepté la démission de Frank Przygodda, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de Geschäftsführer avec effet au 29 octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 novembre 2013.

Référence de publication: 2013153480/13.

(130187894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Helix Offshore International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 171.487.

Extrait de la décision prise par l'associée unique en date du 1^{er} juillet 2013

Monsieur Charles J McGregor, né le 19 février 1952 à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant professionnellement à 400, North Sam Houston Parkway East, Suite 400, Houston, TX 77060, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Helix Offshore International S. à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013153478/15.

(130187703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

3P Condor Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 158.780.

Auszug aus dem Gesellschafterbeschluss der am 9. September 2013 gefasst wurde:

Die Gesellschafter beschließen, Herrn Mario Warny, geboren am 22. September 1973 in Sankt Vith, Belgien, beruflich ansässig in 21, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, mit Wirkung vom 9. Oktober 2013 als neuen Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. November 2013.

Für 3P Condor Management S.à r.l.

Die Domizilstelle

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Référence de publication: 2013153880/16.

(130187995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Write it S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1314 Luxembourg, 16, rue Guillaume Capus.

R.C.S. Luxembourg B 114.404.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013153868/9.

(130187737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

W.B. Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 121.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013153867/10.

(130188284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Vision Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3631 Kayl, 13, rue de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 170.234.

Les comptes annuels au 31-12-2012 annulant le dépôt numéro L130129718 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2013153863/12.

(130187719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Vitral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 80.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013153864/9.

(130188077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

VI-Venture Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.998.

En date du 24 octobre 2013 et avec effet immédiat, Ronald Chamielec, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'administrateur de la société VI-VENTURE INVESTMENT S.A., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122 998

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., mandaté par le démissionnaire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 novembre 2013.

Référence de publication: 2013153862/14.

(130187890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Vitral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 80.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013153865/9.

(130188078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

VI-Venture Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.998.

En date du 24 octobre 2013 et avec effet immédiat, José Luis Monteiro Correia, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'administrateur de la société VI-VENTURE INVESTMENT S.A., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122 998

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., mandaté par le démissionnaire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 novembre 2013.

Référence de publication: 2013153861/14.

(130187890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Work-Order S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5550 Remich, 12, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 151.107.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013153871/10.

(130188163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

8 W Brothers, Société Anonyme.

Siège social: L-6370 Haller, 2, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 143.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013153881/10.

(130188382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Zuang Immobilière II SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 90.868.

Rectificatif au dépôt n° L110212643 effectué en date du 30 décembre 2011

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013153878/11.

(130188184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Zuang Immobilière II SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 90.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013153879/9.

(130188221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Zoetis Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 167.311.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société, que le siège social de la Société est transféré du 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 10 Octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 novembre 2013.

Référence de publication: 2013153877/12.

(130187726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Ysalux S.A. SPF, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 164.056.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 21 octobre 2013, les Administrateurs LANNAGE S.A., société anonyme et VALON S.A., société anonyme, représentée par Monsieur Cédric JAUQUET, représentant permanent, ont démissionné.

De ce fait, le nombre des Administrateurs a été réduit de 3 à 1.

Luxembourg, le 05.11.2013.

Pour: YSALUX S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013153875/17.

(130188406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Beethoven Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 178.869.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 5 novembre 2013 les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Kelly MUYA MUKENDI en tant que gérant de la société avec effet au 30 octobre 2013

- Nomination de TITAN une société à responsabilité limitée, avec siège social au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B164838, en tant que gérant avec effet au 30 octobre 2013 et ce pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 6 novembre 2013.

Référence de publication: 2013153985/16.

(130189051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Aldolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 93.912.

Les comptes annuels au 31.12.12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013153959/9.
(130188808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Arkai Domiciliation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 150.940.

Rectificatif du dépôt L120112439

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 novembre 2013.
Pour la Société
Un mandataire
Référence de publication: 2013153949/14.
(130188677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Alchimie Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 125.041.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013153958/10.
(130188448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Signature.

Amuco SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 49.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013153963/9.
(130188430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Brandenburg Properties 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 115.888.

Les comptes annuels de la société au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour la société
Un mandataire
Référence de publication: 2013153989/12.
(130188485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

BGM Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 86.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013154010/9.

(130189030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

BGL BNP Paribas, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 6.481.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 3 octobre 2013

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Jean-Louis Siweck de sa fonction d'administrateur du Conseil d'administration avec effet au 31 octobre 2013.

L'adresse professionnelle de Monsieur Jean-Louis Siweck est: 50, avenue J.F. Kennedy L-2951 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 novembre 2013.

BGL BNP Paribas
Jean-Louis Margue
Secrétaire Général

Référence de publication: 2013154009/15.

(130188998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Bezalel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 134.110.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 08 octobre 2013 que:

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN RÉVISION S.à r.l.:

* Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen
- L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013154006/15.

(130188556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Airpark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 120.746.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par la Gérance en date du 28 octobre 2013 que le siège social de la Société est transféré au 4a, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg, avec effet au 1^{er} novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Pour la Société
Un mandataire

Référence de publication: 2013153957/15.

(130189079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Algos, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 111.472.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par la Gérance en date du 28 octobre 2013 que le siège social de la Société est transféré au 4a, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg, avec effet au 1^{er} novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013153942/15.

(130189066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

BRE/Hamburg Reichshof Hotel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 119.898.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013154014/9.

(130188739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Bezalel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 134.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013154007/10.

(130188557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

BBYNESS Haller, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6370 Haller, 2, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 128.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013154002/10.

(130188530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Atelier de Bobinage Georges Back S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4918 Bascharage, 53, rue Nicolas Meyers.

R.C.S. Luxembourg B 39.384.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013153970/10.

(130188631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Assel Nico Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2149 Luxembourg, 5, rue Emile Metz.

R.C.S. Luxembourg B 54.813.

Le Bilan abregé au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/11/2013.

Référence de publication: 2013153969/10.

(130188440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Angelico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 167.254.

Le Bilan au 30.06.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013153964/10.

(130188851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Caves Wengler S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6581 Rosport, 2, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 92.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013154019/9.

(130189028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Cosan Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 175.646.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 25 juillet 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013154026/11.

(130188976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Bioshare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, 38, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 164.138.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013154011/14.

(130188562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Canoe Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 57.217.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013154036/9.

(130188540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Cygnus Real Estate Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 155.589.

Par décision de l'assemblée générale annuelle du 26 juin 2013, le mandat du réviseur d'entreprises agréé Deloitte Audit, société à responsabilité limitée, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014, approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 05.11.2013.

Pour: Cygnus Real Estate Management Company S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Nathalie Lett / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013154031/17.

(130188650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Chester Investor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 162.468.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013154022/10.

(130188758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Claire's Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 68.000.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 133.878.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 25 octobre 2013 que:

- Monsieur Luca Gallinelli a démissionné de ses fonctions de gérant de classe B de la Société avec effet immédiat;
- Madame Myriam Scussel, née le 26 avril 1978 à Villerupt, France, et ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, a été nommée gérante de classe B de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat, en remplacement de Monsieur Luca Gallinelli, gérant de classe B démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 novembre 2013.

Pour Claire's Holdings S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013154024/18.

(130188640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Cygnus German Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 245.098,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 151.574.

—
Suite à l'assemblée générale annuelle du 26 juin 2013, il est décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé Deloitte Audit, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, enregistrée auprès du RCS Luxembourg sous le numéro B-67.895, pour une durée d'un an. Son mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire délibérant sur les comptes aux 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 05. 11.2013.

Pour: CYGNUS GERMAN REAL ESTATE S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Aurélie Katola

Référence de publication: 2013154030/18.

(130188652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Central Investment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 72.624.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013154041/9.

(130188638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Cygnus German Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 245.098,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 151.574.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.11.2013.

Pour: Cygnus German Real Estate S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Aurélie Katola

Référence de publication: 2013154029/15.

(130188651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Business Market Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 150.304.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013153999/12.

(130188683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Burberry Luxembourg (No.1) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 324.890.075,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.583.

Le bilan au 31 mars 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013153993/11.

(130188522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Calatrava Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 148.233.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 16 septembre 2009

Le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Résolution 2. Délégation journalière de la société

En accord avec l'article 10 des statuts, la délégation de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion est accordée à Monsieur Claude Weber, demeurant professionnellement au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013154032/15.

(130188962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Callander Managers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 28.949.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration de la Société en date du 25 octobre 2013

- Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Vincent DECALF, né le 07.06.1962 à Lyon (France), domicilié professionnellement au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, comme administrateur de la Société avec effet au 25 octobre 2013 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013154033/12.

(130188447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Caves Gales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5690 Ellange, 6, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 4.038.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 juillet 2013

L'Assemblée accepte la démission de Madame Catherine Gales-Faber, 15, rue Emile Mayrisch, L-2141 Luxembourg, avec effet immédiat.

Monsieur André Wilwert, demeurant à 59, Boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg est nommé à son remplacement.

Son mandat prendra fin avec celui des autres administrateurs et du Commissaire lors de l'assemblée générale ordinaire délibérant sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Référence de publication: 2013154040/16.

(130188510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Chester Investor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 162.468.

Le Bilan consolidé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013154023/10.

(130188759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

CGFM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 28, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 162.703.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013154042/10.

(130189088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Casan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 72.451.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2013.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013154039/12.

(130188916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Carrières S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 131.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Carrières S.à r.l.

Référence de publication: 2013154038/11.

(130188839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Burberry Luxembourg (No.5) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 97.225.

Le bilan au 31 mars 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013153997/11.

(130188525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Burberry Luxembourg (No.4) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 344.050.150,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 97.224.

Le bilan au 31 mars 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013153996/11.

(130188526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Burberry Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 67.863.900,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 75.783.

Le bilan au 31 mars 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013153998/11.

(130188520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Beim Patrick S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.351.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013154004/10.

(130189054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Crocusa Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 82.314.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013154052/9.

(130188586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Alu Immobilien NU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 180.935.

Par résolutions prises en date du 29 octobre 2013, l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Caroline Hartmann, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de «Geschäftsführer», avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Référence de publication: 2013153944/13.

(130188436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Data Genpar Master Vehicle S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 38.626,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 176.585.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty fourth day of October, before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Data Genpar Master Vehicle S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions having its registered office at 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 176.585 (the Company).

The Company was incorporated on 11 April 2013 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 1262 dated 29 May 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended.

The Meeting is chaired by Ms Sara LECOMTE, private employee, professionally residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary of the Meeting (the Secretary) and the Meeting appoints as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer) Ms Victoria WOESTMANN, private employee, professionally residing in Luxembourg

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders of the Company, represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present deed after having been signed by the representative of the shareholders and the undersigned notary.

The powers of attorney of the shareholders after having been signed ne varietur by the attorney-in-fact acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.

The Chairman, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That all the 3,100,000 (three million one hundred thousand) shares each having a nominal value of EUR 0.01 (one cent) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 30,999 (thirty thousand nine hundred and ninety-nine Euros) to bring the share capital to an amount of EUR 1 (one Euro) by the cancellation of 3,099,900 (three million ninety-nine thousand nine hundred) limited shares held by Colony Luxembourg S.à r.l. by way of a cash payment of EUR 30,999 (thirty thousand nine hundred and ninety-nine Euros);.

3. Creation of class A shares, with sub-classes class A1, class A2 and class A3, and class B shares and conversion of the existing 100 (one hundred) unlimited shares into 100 (one hundred) class B shares;

4. Increase of the share capital of the Company by a nominal amount of EUR 38,625 (thirty-eight thousand six hundred twenty-five Euros) by way of creation and issuance of 3,862,500 (three million eight hundred sixty-two thousand five hundred) class A3 shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, to Hana Daol Landchip Private Real Estate Fund Investment Trust No.56;

5. Individual waiver by the existing shareholders of their pre-emptive rights in connection with the increase of the share capital as referred to in item 4. above in favour of Hana Daol Landchip Private Real Estate Fund Investment Trust No.56;

6. Subscription and payment of the share capital increase specified under item 4. above by Hana Daol Landchip Private Real Estate Fund Investment Trust No.56 by way of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 4,012,500 (four million twelve thousand five hundred Euros);

7. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of Data Genpar S.a r.l., being the general partner of the Company, to proceed, under its sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and

8. Presentation of the report of the general partner of the Company (the General Partner) regarding the amendment to the authorization granted to the General Partner to cancel or limit the preferential subscription right of the shareholders of the Company within the limits of the authorized share capital and amendment to the authorization granted to the General Partner to increase the share capital of the Company by way of the authorized share capital and to cancel or limit the preferential subscription right of the shareholders in connection therewith (the Report) and related amendment to article 5 of the Articles;

9. Amendment, renumbering and restatement of the articles of association of the Company (the Articles) in their entirety, including the amendments to article 5 of the Articles, the Company' corporate object remaining unchanged; and

10. Miscellaneous.

After having acknowledged that Data Genpar S.à r.l., being the general partner and unlimited shareholder of the Company, represented by Philippe Thiebaud, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, consents to the passing of all the below resolutions, the Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda.

The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance of the Meeting.

Second resolution

The Meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 30,999 (thirty thousand nine hundred and ninety-nine Euros) to bring the share capital to an amount of EUR 1 (one Euro) by the cancellation of 3,099,900 (three million ninety-nine thousand nine hundred) limited shares held by Colony Luxembourg S.a r.l. by way of a cash payment of EUR 30,999 (thirty thousand nine hundred and ninety-nine Euros).

The Meeting acknowledges that this share capital decrease by way of the cancellation of 3,099,900 (three million ninety-nine thousand nine hundred) limited shares will allow creditors of the Company to apply for the posting of collateral to the Luxembourg district court within 30 days from the publication of the notarial deed recording the minutes of the Meeting in the Luxembourg official gazette in accordance with article 69 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Period). The Meeting further acknowledges that the payment of the amount of the share capital decrease, i.e. EUR 30,999 (thirty thousand nine hundred and ninety-nine Euros), to Colony Luxembourg S.a r.l. will be made after the end of the Period.

The Meeting acknowledges that the share capital decrease shall be effective at the time of the amendment to the Articles under the eighth resolution.

Third resolution

The Meeting resolves to create limited shares of class A of the Company (the Class A Shares) and unlimited shares of class B (the Class B Shares), each share having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent), with the terms of the Class A Shares and the Class B Shares being set out in full in the amended and restated Articles in the eighth resolution below.

The Meeting further resolves to divide the Class A Shares into three sub-classes of shares, being the shares of sub-class A1 (the Class A1 Shares), the shares of sub-class A2 (the Class A2 Shares) and the shares of sub-class A3 (the Class A3 Shares), each share having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent), with the terms of the Class A1 Shares, the Class A2 Shares and the Class A3 Shares being set out in full in the amended and restated Articles in the eighth resolution below.

The Meeting resolves subsequently to convert the 100 (one hundred) unlimited shares held by Data Genpar S.a r.l. into 100 (one hundred) Class B Shares, each share having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent).

As a consequence, the Meeting resolves that article 6 of the Articles shall be amended and shall read as set forth in the eighth resolution below.

Fourth resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by a nominal amount of EUR 38,625.- (thirty-eight thousand six hundred twenty-five Euros) by way of creation and issuance of 3,862,500 (three million eight hundred sixty-two thousand five hundred) Class A3 Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, to Hana Daol Landchip Private Real Estate Fund Investment Trust No.56 (the New Shares).

The Meeting resolves to accept and record the following interventions relating to the waiver of the pre-emptive rights of the shareholders of the Company to the extent required for the purpose of the issuance of the Class A3 Shares to be paid against a cash consideration under the fifth resolution.

Interventions

All the shareholders of the Company, each being represented by Victoria WOESTMANN, prenamed, by virtue of powers of attorney given under private seal, initialled and attached to this deed, as described above, declare to individually waive their pre-emptive rights to the extent required for the purpose of the issuance of the Class A3 Shares under the fifth resolution.

Fifth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following intervention, subscription to and full payment of the New Shares as follows:

Intervention - Subscription - Payment

Hana Daol Landchip Private Real Estate Fund Investment Trust No.56, hereby represented by Victoria WOESTMANN, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal,

intervenes at the present Meeting and hereby declares to:

(i) subscribe to 3,862,500 (three million eight hundred sixty-two thousand five hundred) Class A3 Shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each; and

(ii) fully pay up such Class A3 Shares by way of a contribution in cash consisting in a payment in an amount of EUR 4,012,500.- (four million twelve thousand five hundred Euros).

The contribution in cash made to the Company shall be allocated as follows:

(i) EUR 38,625.- (thirty-eight thousand six hundred twenty-five Euros) to the share capital account of the Company;

(ii) EUR 3,862.60. (three thousand eight hundred sixty-two Euros sixty Cents) to the legal reserve of the Company (that allocation to the legal reserve resulting from the conversion of share premium in the same amount); and

(iii) EUR 3,970,012.40.- (three million nine hundred seventy thousand and twelve Euros forty Cents) to the share premium of the Company.

The contribution in cash by Hana Daol Landchip Private Real Estate Fund Investment Trust No.56, in an aggregate amount of EUR 4,012,500.- (four million twelve thousand five hundred Euros), is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary and the notary expressly bears witness to it.

The Meeting acknowledges that the New Shares shall be issued at the time of the amendment to the Articles under the eighth resolution.

Sixth resolution

The Meeting resolves to (i) amend the share register of the Company in order to record the issuance of the New Shares and the conversion of the existing 100 (one hundred) unlimited shares into 100 (one hundred) Class B Shares and (ii) to grant power and authority to any manager of the General Partner to individually proceed on behalf of the Company to the amendment of the share register of the Company.

Seventh resolution

The Chairman presents the Report to the Meeting.

The Meeting resolves (i) to amend the authorisation granted to the General Partner to increase the share capital of the Company pursuant to the provisions on authorised share capital laid down in article 5 of the Articles, as further described in the Report, and (ii) based on the Report, to amend the authorisation granted to the General Partner to cancel or to limit any preferential subscription rights of existing shareholders.

A copy of the Report shall be annexed to this deed after being signed by the attorney-in-fact of the shareholders, the members of the Bureau and the undersigned notary.

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles accordingly, the content of which shall be included in the eighth resolution below.

Eighth resolution

The Meeting resolves to amend the Articles. As a consequence of such amendments, the Meeting further resolves to renumber and restate the Articles in their entirety, and to the extent necessary, to insert or change any headings in the Articles, so that they shall henceforth read as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of "Data Genpar Master Vehicle S.C.A." (the Company).

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within such municipality by a resolution of the general partner of the Company (the General Partner). The registered office may also be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting).

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets including, without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development. In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties.

Art. 5. Share capital.

5.1 Outstanding share capital

The subscribed share capital of the Company is set at EUR 38,626.- (thirty-eight thousand six hundred twenty-six Euros) represented by 3,862,500 (three million eight hundred sixty-two thousand five hundred) limited shares of class A Shares (the Class A Shares), with such Class A Shares being further sub-divided into three sub-classes consisting of 0 (zero) limited shares of sub-class A1 (the Class A1 Shares), 0 (zero) limited shares of sub-class A2 (the Class A2 Shares) and 3,862,500 (three million eight hundred sixty-two thousand five hundred) limited shares of sub-class A3 (the Class A3 Shares) and 100 (one hundred) unlimited shares of class B (the Class B Shares), having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each. The Class A Shares are collectively referred to as the limited shares and the Class B Shares are referred to as the unlimited shares, and the terms limited shareholder and unlimited shareholder shall be construed accordingly. The Class A Shares and the Class B Shares are collectively referred to as the shares and the term shareholder shall be construed accordingly.

The Limited Shareholders may only hold one of the sub-classes of Class A Shares as follows:

1. any Limited Shareholder which has a Commitment below and equal to EUR 100,000,000.- (one hundred million Euros) may only hold Class A3 Shares;
2. any Limited Shareholder which has a Commitment above EUR 100,000,000.- (one hundred million Euros) and up to EUR 150,000,000.- (one hundred fifty million Euros) may only hold Class A2 Shares; and
3. any Limited Shareholder which has a Commitment equal to or above EUR 150,000,000.- (one hundred fifty million Euros) may only hold Class A1 Shares.

Notwithstanding the provisions of this Article 5, any issuance of new Instruments by the Company will have to comply with the relevant provisions of the Shareholders Agreement.

5.2 Share capital increase and share capital reduction

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting, with the consent of the General Partner and in the manner required for amendment of these articles of association (the Articles), as provided for in Article 10.2.

5.3 Distributions to the Class A Shares, the Class B Shares

The Class A Shares, which includes each sub-class of Class A Shares, and the Class B Shares shall be entitled to distributions, whether by way of dividend distribution, share redemption or otherwise, as set out in Articles 17.3 and 18.3.

5.4 Pre-emptive rights

In the case of an issuance of shares in consideration for a payment in cash or an issuance in consideration for a payment in cash of those instruments covered in article 32-4 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), including, without limitation, convertible bonds that entitle their holders to subscribe for or to be allocated with shares, the shareholders shall have pro rata pre-emptive rights with respect to any such issuance in accordance with the Companies Act.

5.5 Contributions to a "capital surplus" account

The General Partner is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Partner, within the

limit prescribed by Luxembourg law. A capital contribution without the issuance of new shares shall be booked in a "capital surplus" account in accordance with Luxembourg law.

In addition, the General Meeting is also authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting, within the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in the "capital surplus" account referred to in the above paragraph.

5.6 Authorisation for the General Partner to increase the share capital

(a) Size of the authorisation

The authorised capital of the Company is set at EUR 5,000,000 (five million Euros) represented by a maximum of 500,000,000 (five hundred million) Class A Shares, which may be represented by any sub-class of Class A Shares, each with a nominal value of EUR 0.01 (one cent).

(b) Terms of the authorisation

The General Partner is authorised, during a period starting on 24 October 2013, and expiring on the fifth anniversary of such date (the Period), to increase the current share capital up to the amount of the authorised capital, in whole or in part from time to time, (i) by way of issuance of Class A Shares of any sub-class in accordance with these Articles in consideration for a payment in cash, (ii) by way of issuance of Class A Shares of any sub-class in accordance with these Articles in consideration for a payment in kind and (iii) by way of capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium and capital surplus, with or without an issuance of new Class A Shares.

The General Partner is authorised to determine the terms and conditions attaching to any subscription and issuance of Class A Shares of any sub-class pursuant to the authority granted under this Article 5.6, including by setting the time and place of the issue or the successive issues of Class A Shares, the issue price, with or without a premium, and the terms and conditions of payment for the shares under any documents and agreements including, without limitation, convertible loans, option agreements or stock option plans.

The General Partner is authorised to (i) during the Period, (a) issue convertible bonds, or any other convertible debt instruments, bonds carrying subscription rights or any other instruments entitling their holders to subscribe for or be allocated with Class A Shares of any sub-class, such as, without limitation, warrants (the Authorisation Instruments), and (b) issue Class A Shares of any sub-class subject to and effective as of the exercise of the rights attached to the Authorisation Instruments, until, with respect to both items (a) and (b), the amount of increased share capital that would be reached as a result of the exercise of the rights attached to the Authorisation Instruments is equal to the authorised share capital, and (ii) issue Class A Shares of any sub-class pursuant to the exercise of the rights attached to the Authorisation Instruments until the amount of increased share capital resulting from such issuance of shares is equal to the authorised share capital, at any time, whether or not during the Period; provided that the Authorisation Instruments are issued during the Period. The Class A Shares of any sub-class to be issued following the exercise of the rights attached to the Authorisation Instruments may be carried out by a payment in cash, a payment in kind or a capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium and capital surplus.

The General Partner is authorised to determine the terms and conditions of the Authorisation Instruments, including the price, the interest rate, the exercise rate, conversion rate or the exchange rate, and the repayment conditions, and to issue such Authorisation Instruments.

(c) Authorisation to cancel or limit the pre-emptive rights

The General Partner is authorised to cancel or limit the pre-emptive rights of the shareholders set out in the Companies Act, as reflected in Article 5.4, in connection with an issuance of new Class A Shares of any sub-class and Authorisation Instruments, within the limit set forth under Luxembourg law.

(d) Recording of capital increases in the Articles

Article 5 of the Articles shall be amended so as to reflect each increase in share capital pursuant to the use of the authorisation granted to the General Partner under this Article 5 and the General Partner shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of the recording of such increase and the consequential amendments to the Articles before a notary.

Art. 6. Shares.

6.1 Form of the shares

The shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form only.

6.2 Share register and share certificates

A share register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the nominal value or accounting par value paid in on each such share, the issuance of shares, the transfer of shares and the dates of such issuance and transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the shareholders and such certificates, if any, will be signed by the General Partner.

6.3 Ownership and co-ownership of shares

The Company will recognise only one holder per share. In the event that a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

6.4 Share redemptions

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

6.5 Redeemable shares

The Class B Shares shall be redeemable shares under article 49-8 of the Companies Act for the purpose of their redemption pursuant to Article 11.3.

Art. 7. Transfer of Shares. A transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the share register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney, and in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company. The Class B Shares may only be transferred to a person that is appointed as General Partner pursuant to the passing of resolutions by a General Meeting which shall be effective at the time of such transfer. This transfer restriction shall not be applicable in the case of a removal of the General Partner under Article 11.

Any transferee of shares must adhere to the Shareholders Agreement prior to the transfer of any shares. Any transfer restrictions on shares by a shareholder of the Company under the Shareholders Agreement must be recorded in the share register next to such shareholder's name. Any transactions made on the shares which were not performed in accordance with the provisions on transfer restrictions set out in the Shareholders' Agreement shall not be effective vis-à-vis the Company and the Company shall not record in the share register any such transaction. The relevant shareholder shall cause any third party who intends to acquire shares to take the appropriate steps and make the appropriate enquiries in order to assess whether any contemplated transfer of shares is subject to transfer restrictions under the Shareholders Agreement.

Art. 8. Liability of the Shareholders. The holders of limited shares are only liable up to the amount of their capital contribution made or to be made, as the case may be, to the Company.

The liability of the holders of unlimited shares for the liabilities of the Company shall be joint and unlimited, as set out in article 102 of the Companies Act.

Art. 9. Powers of the general meeting. Any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. The General Meeting shall have those powers expressly reserved to it by the Companies Act or by the Articles.

Art. 10. Annual general meeting of the Shareholders - Other meetings.

10.1 Place and time of the annual General Meeting and other General Meetings

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office, specified in the convening notice of the meeting, on the third Thursday in June of each year at 4.00 p.m. If such a day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the following Business Day.

The annual General Meeting may be held abroad if the General Partner decides that exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such a place and time as are specified in the respective convening notices of the meeting.

10.2 Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote

(a) Right and obligation to convene a General Meeting

The General Partner, as well as the supervisory board (conseil de surveillance), if any, may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one-tenth of the subscribed capital may request that the entry of one or more items be added to the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

(b) Procedure to convene a General Meeting

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of 8 (eight) days, and 8 (eight) days before the meeting, in the Official Journal (Memorial) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent 8 (eight) days before the meeting to the registered shareholders.

Evidence that this formality has been complied with is not required.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letter only.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the General Meeting set by the General Partner or by the supervisory board (conseil de surveillance), as the case may be, the General Meeting may be held without prior notice. In addition, if all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting and agree unanimously to set the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without having been convened by the General Partner or by the supervisory board (conseil de surveillance), if any.

(c) Voting rights attached to the shares

Each share entitles its holder to one vote.

(d) Quorum, majority requirements and reconvened General Meeting for lack of quorum

The General Meeting may pass resolutions on any matter only with the consent of the General Partner, in its capacity as unlimited shareholder, except for any resolutions relating to the removal of the General Partner which do not require the consent of the General Partner, in its capacity as unlimited shareholder, as set out in Article 11.2.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a General Meeting will be passed by the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented, no quorum of presence being required.

However, resolutions to amend the Articles may only be passed in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented (the Quorum) and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which pertain to the purpose or the form of the Company. If the Quorum is not reached, a second General Meeting may be convened, in the manner set out in the Articles, (i) by means of notices published twice, with an interval of at least 15 (fifteen) days and 15 (fifteen) days before the General Meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers or (ii) in any other manner permitted by law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be passed, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting.

In calculating the majority with respect to any resolution of a General Meeting, votes relating to shares in which the shareholder abstains from voting, casts a blank (blanc) or spoilt (nul) vote or does not participate are not taken into account.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous vote of the shareholders and bondholders.

(e) Participation by proxy

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

(f) Vote by correspondence

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and signature of the relevant shareholder, (ii) an indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice with the proposals for resolutions relating to each agenda item and (iv) the vote (approval, refusal, abstention) on the proposals for resolutions relating to each agenda item. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

(g) Participation in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participation in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

(h) Bureau

The shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer together form the bureau of the General Meeting.

(i) Minutes and certified copies

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, where decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the General Partner.

Art. 11. Management.

11.1 Powers of the General Partner

The Company shall be managed by the General Partner. The name of the General Partner must be included in the Articles.

The General Partner is Data Genpar S.à r.l. The General Partner is appointed for an unlimited duration.

The General Partner must hold all the unlimited shares.

The General Partner is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the authority of the General Partner.

11.2 Removal of the General Partner

The General Partner may be removed with or without Cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of these Articles, as provided for in Article 10.2, except that the majority requirements for the removal or replacement of the General Partner without Cause shall be set at three-quarters of the votes expressed at the General Meeting. The General Partner, in its capacity as unlimited shareholder, shall not have any veto rights with respect to any resolution of the General Meeting regarding the removal or replacement of the General Partner.

11.3 Removal without Cause

In the event of a removal without Cause of the General Partner, each of the General Partner and the Limited Shareholders representing more than 2/3 of the Commitments shall select one Expert, and such Experts shall jointly select a third Expert, which jointly selected Expert shall determine the Fair Value of the removed General Partner's Instruments as of the effective date of removal. When determining the Fair Value of the General Partner's Instruments as of the effective date of removal, the Expert shall take into account all distributions to which the General Partner was and would be entitled under the Shareholders Agreement if all Investments were sold on the effective date of removal of the General Partner for their Fair Value and the proceeds were distributed on such date pursuant to the Shareholders Agreement. The fees and expenses of all Experts retained shall be borne by the Company.

Promptly upon the disclosure by the Expert of the Fair Value of the removed General Partner's Instruments, the General Partner shall elect, by written notice to the Company, to either (i) require the Company to redeem for cash all its Instruments (including its Class B Shares) for its Fair Value as determined by the Expert, and the redemption price will not be considered as a distribution made under Article 17.3 or (ii) convert all its Instruments to that of a Limited Shareholder. The written notice shall set forth the time at which the redemption or conversion, as the case may be, shall be effective, with that date being no sooner than 20 (twenty) Business Days and no later than 30 (thirty) Business Days after the written notice is sent to the Company (the Transfer Date).

A redemption of Class B Shares only take place at the Transfer Date if the Company has sufficient distributable reserves (including share premium and capital surplus) and profits that are available to that effect in accordance with article 49-8 of the Companies Act (the Available Amounts). If the Company determines that it will not have sufficient Available Amounts on the Transfer Date, it shall inform promptly the removed General Partner. In such case, the removed General Partner shall be deemed to have opted in favour of the conversion of all its Instruments to that of a Limited Shareholder on the Transfer Date under this Article 11.3.

In the case of the exercise of its redemption rights of the Instruments (including its Class B Shares) by the General Partner, ownership of the Class B Shares shall, by the operation of the terms of these Articles, be automatically transferred to the Company and the redemption price equal to the Fair Value shall be payable by the Company to the General Partner on the Transfer Date.

In the case of the exercise of its conversion rights of the Instruments by the General Partner, the Instruments shall be converted at their Fair Value into Instruments of the Company by way of their contribution in kind against the issuance of Limited Shareholders' Instruments on the Transfer Date:

(A) for the Conversion Ratio; and

(B) in compliance with the same ratio as the ratio between the Instruments held by the Limited Shareholders.

11.4 Removal for Cause

In the event of a removal for Cause of the General Partner, all the Instruments of the General Partner shall be converted to that of a Limited Shareholder at their subscription price.

11.5 Remuneration of the General Partner

The General Partner shall receive no remuneration for the services it provides in connection with the management of the Company.

Art. 12. Delegation of powers.

12.1 Daily management

The General Partner may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière) who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

12.2 Delegation to perform specific functions and committees

The General Partner is also authorised to appoint a person for the purposes of performing specific functions at every level within the Company. The General Partner may also appoint committees or sub-committees in order to deal with specific tasks.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 Signatory powers of the General Partner

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the corporate signature of the General Partner.

13.2 Signatory powers in respect of the daily management

In respect of the daily management, the Company will be bound by the sole signature of the person appointed to that effect in accordance with Article 12.1.

13.3 Grant of specific powers of attorney

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

Art. 14. Supervisory board (Conseil de surveillance) - Independent Auditor (Réviseur d'entreprises agréé/Cabinet de révision agréé). The activities of the Company shall be supervised by a supervisory board (conseil de surveillance) composed of at least three board members (the Supervisory Board).

However, no Supervisory Board shall be required to be established, in the event that one or more independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé) are appointed by the General Meeting in accordance with applicable Luxembourg law to perform the statutory audit of the annual accounts. The independent auditor(s) shall be appointed by the General Meeting in accordance with the terms of a service agreement to be entered into from time to time by the Company and the independent auditor(s).

The Supervisory Board shall have the powers of the statutory auditor set out in article 62 of the Companies Act.

The Supervisory Board may be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine and may authorise any actions of the General Partner that may, pursuant to law or regulations or under the Articles, exceed the powers of the General Partner.

The board members of the Supervisory Board shall be elected the General Meeting for a maximum term of six years, which shall be renewable.

The General Meeting shall determine the remuneration, if any, of the board members of the Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman (as appointed by the Supervisory Board) or by the General Partner.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board with at least two days prior notice. This notice may be waived by the consent in writing, whether in original or by telefax or e-mail of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board. If all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of Supervisory Board, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, whether in original or by telefax or e-mail, or other electronic transmission another member as his proxy.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting. Resolutions may also be taken in one or several written instruments signed by all the members.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall end on 31 December of each year.

Art. 16. Annual accounts.

16.1 Responsibility of the General Partner

The General Partner shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the annual General Meeting.

16.2 Submission of the annual accounts to the Supervisory Board

At the latest 1 (one) month prior to the annual General Meeting, the General Partner will submit the annual accounts together with the report of the General Partner and such other documents as may be required by law to the Supervisory Board (if any), who will thereupon draw up its report.

16.3 Availability of documents at the registered office

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the annual accounts, the report(s) of the General Partner and of the Supervisory Board or the independent auditor, as the case may be, and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company, where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

Art. 17. Allocation of results.

17.1 Allocation to the legal reserve

From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

17.2 Allocation of results by the annual General Meeting

The annual General Meeting shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be, in accordance with Article 17.3.

17.3 Rules regarding distributions

Subject to mandatory rules regarding repayment of principal amounts invested under the relevant Instruments, any distributions of the aggregate of the net proceeds of the Company shall be distributed under the Instruments held by the shareholders in accordance with the following provisions:

(a) the Limited Shareholders shall be entitled to receive 100% (one hundred per cent) of the net proceeds (other than those deriving from the Holdco Class C Shares); and

(b) the holder(s) of the Class B Shares shall be entitled to receive 100% (one hundred per cent) of the net proceeds deriving from the Holdco Class C Shares under any form (e.g., dividends, liquidation profits, capital gains or merger).

In respect of all distributions to be made under item (a) above, regarding any distributions to be made to the Limited Shareholder in their capacity as holders of a sub-class of Class A Shares:

(i) the proceeds derived by the Company from the Holdco Class A1 Shares under any form (e.g., dividends, liquidation profits, capital gains or merger) shall be attributable to the holders of Class A1 Shares;

(ii) the proceeds derived by the Company from the Holdco Class A2 Shares under any form (e.g., dividends, liquidation profits, capital gains or merger) shall be attributable to the holders of Class A2 Shares; and

(iii) the proceeds derived by the Company from the Holdco Class A3 Shares under any form (e.g., dividends, liquidation profits, capital gains or merger) shall be attributable to the holders of Class A3 Shares;

with the distributions within each sub-class of Class A Shares to be made pro-rata to the number of sub-class of Class A Shares held by the relevant Limited Shareholders within that sub-class of Class A Shares.

For the purpose of determining the rights to distributions of the holders of Class A Shares and Class B Shares, the computation of the net proceeds shall exclude any distribution referred to in Article 11.3.

17.4 Interim dividends

The General Partner may decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act and in accordance with the rules regarding distributions set out in Article 17.3.

The General Meeting may also decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act and in accordance with the rules regarding distributions set out in Article 17.3.

17.5 Payment of dividends

Dividends may be paid in euro or any other currency chosen by the General Partner and they may be paid at such places and times as may be determined by the General Partner within the limits of any decision made by the General Meeting (if any).

Art. 18. Dissolution and liquidation.

18.1 General Partner

The Company shall not be dissolved in case the General Partner is removed or in case of its death, bankruptcy, legal incapacity or inability to act.

18.2 Principles regarding the dissolution and the liquidation

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of the Articles, as set out in Article 10.2. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

18.3 Distribution of liquidation surplus

Under the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company available for distribution among shareholders shall be distributed to the shareholders by way of advance payments or after payment (or provisions, as the case may be) of the Company's liabilities in accordance with the rules regarding distributions set out in Article 17.3.

Art. 19. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with Luxembourg law.

Art. 20. Definitions. In the present Articles, next to any other terms defined in these Articles, the following words and expressions shall have the meanings set out below:

Business Day means a day (other than a Saturday or a Sunday) on which banks are generally open in Luxembourg, Seoul and Paris for normal business;

Cause means a material breach of the Shareholders Agreement or the Articles by the General Partner, which material breach continues for a period of thirty (30) days (or if the material breach can be cured but is not capable of being cured within such thirty (30) day period, such longer period of time as is necessary to cure such material breach provided that such cure is diligently pursued during and after such thirty (30) day period, but in no event shall such cure period exceed one hundred twenty (120) days) following the receipt by the General Partner of notice of such material breach from the representing more than 2/3 of the Commitments (which notice shall be sent upon the determination by those Limited Shareholders that such material breach exists);

Commitment means, in respect of the Company and in respect of each Limited Shareholder, the total amount as agreed to be committed to the Company as capital in the form of Class A Shares and as IB Loans, as it may be recorded from time to time in the Shareholders Agreement;

Conversion Ratio means that ratio allowing the General Partner that exercises its conversion rights under Article 11.2 to receive that number or portion of Instruments entitling it to receive, in respect of the Company, a percentage of all future distributions equal to the quotient of (x) the Fair Value of its Instruments as of the date of removal of the General Partner divided by (y) the amounts which would be available for distribution to all shareholders of the Company as of such date as determined by the Expert using the same assumptions as were used by the Expert in determining the Fair Value of the General Partner's Instruments;

Expert means an independent, internationally recognized investment banking firm or other appropriate, independent valuation expert, which Expert shall be selected in accordance with the procedures described in the Shareholders Agreement;

Fair Value means the fair value, based on an exchange between knowledgeable, willing parties in an arm's length transaction, of any Instrument, as reasonably determined by an Expert. In determining the Fair Value of any Instrument, the Expert shall apply the following: (i) the value to be arrived at should represent the discounted present value of all anticipated cash flows expected to be derived from such asset (net of actual and contingent associated liabilities and estimated costs of sale), without regard to temporary market fluctuations or aberrations and assuming a plan of orderly disposition of such asset which does not involve unreasonable delays in cash realization, there being a presumption that cash flow will be realized over a time period of no more than the earlier of (a) four (4) years or (b) the end of the term of the Shareholders Agreement (with the discount rate determined by taking into consideration the riskiness of the assets being valued and the prevailing cost of funds for such assets, among other relevant factors), unless required by reasonably compelling evidence to the contrary, (ii) all valuations shall be made taking into account all factors which might reasonably affect the sales price of the asset in question, including, without limitation, if and as appropriate, the existence of a control block, the anticipated impact on current market prices of immediate sale, the lack of a market for such asset, and the impact on present value of factors such as the length of time before any such sales may become possible and the cost and complexity of any such sales. For all purposes of the Shareholders Agreement, all valuations made by the Expert shall be final and conclusive, absent manifest error. In determining the Fair Value, the Expert may obtain and rely on information provided by any source or sources reasonably believed to be accurate;

Holdco Class A1 Shares means the shares of sub-class A1 in the share capital of Holdco DC and Holdco Services, as may be held from time to time by the Company;

Holdco Class A2 Shares means the shares of sub-class A2 in the share capital of Holdco DC and Holdco Services, as may be held from time to time by the Company;

Holdco Class A3 Shares means the shares of sub-class A3 in the share capital of Holdco DC and Holdco Services, as may be held from time to time by the Company;

Holdco Class C Shares means the shares of class C in the share capital of Holdco DC and Holdco Services, as may be held from time to time by the Company;

Holdco DC means Data Center S.C.A., a société en commandite par actions incorporated in Luxembourg, registered with the registry of commerce and companies of Luxembourg under number B 170.139, whose registered office is located at 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Holdco Services means Data Services S.C.A., a société en commandite par actions incorporated in Luxembourg, registered with the registry of commerce and companies of Luxembourg under number B 170.140, whose registered office is located at 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

IB Loans means, in respect of the Company and in respect of each Limited Shareholder, any interest bearing loan granted by a Limited Shareholder as an advance to the Company, as the case may be, under an interest bearing facility agreement on the terms and conditions that may be set out in the Shareholders Agreement;

Instruments means (a) the Class A Shares and the Class B Shares as well as any other shares in the capital of the Company as well as any other equity instrument of the Company, including without limitation beneficiary units (parts bénéficiaires), (b) any interest bearing loans and other loans made to the Company or debt instruments issued by the

Company and (c) convertible bonds, or any other convertible debt instruments, bonds carrying subscription rights or any other instrument or agreement, such as warrants and options, entitling its holder to subscribe for or be allocated with any of the instruments referred to under items (a) or (b) above;

Investments shall have the meaning ascribed to it in the Shareholders Agreement;

Limited Shareholder means any holder of Class A Shares and Limited Shareholders shall be construed accordingly; and

Shareholders Agreement means any shareholders' agreement setting out, amongst other things, the rights and obligations of the shareholders of the Company vis-à-vis the Company, that may be entered from time to time by the shareholders of the Company and the Company, as it may be amended from time to time.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this share capital increase, is approximately three thousand one hundred euros (EUR 3,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, the said appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatrième jour du mois d'octobre,

par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Data Genpar Master Vehicle S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.585 (la Société).

La Société a été constituée le 11 avril 2013 en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1262 daté du 29 mai 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés.

L'Assemblée est présidée par Madame Sara LECOMTE, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire) et l'Assemblée désigne tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur) Madame Victoria WOESTMANN, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur composent ensemble le Bureau.

Les actionnaires de la Société, représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par les représentants des actionnaires et le notaire instrumentaire.

Les procurations des actionnaires, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte.

Le Président a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

I. Que l'intégralité des 3.100.000 (trois millions cent mille) action, ayant une valeur nominale de EUR 0.01 (un cent d'Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société est valablement représentée à l'Assemblée;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 30.999 (trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros) afin de porter le capital social à un montant de EUR 1,- (un Euro) au moyen de l'annulation de 3.099.900 (trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents) actions commanditaires détenues par Colony Luxembourg S.à r.l., par un paiement en espèces d'un montant de EUR 30.999,-(trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros);

3. Création d'actions de classe A, avec des sous-classes d'actions A1, A2 et A3 et d'actions de classe B, et conversion des 100 (cent) actions de commandité en 100 (cent) actions de classe B;

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant nominal de EUR 38.625,-(trente-huit mille six cent vingt-cinq Euros) au moyen de la création et de l'émission de 3.862.500 (trois millions huit cent soixante-deux mille cinq cents) actions de classe A3 ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent d'Euro) chacune, en faveur de Hana Daol Landchip Private Real Estate Fund Investment Trust No.56;

5. Renonciation individuelle des actionnaires existants à leurs droits préférentiels de souscription en rapport avec l'augmentation du capital social mentionnée au point 4. ci-dessus en faveur de Hana Daol Landchip Private Real Estate Fund Investment Trust No.56;

6. Souscription et paiement de l'augmentation de capital social mentionnée au point 4. ci-dessus par Hana Daol Landchip Private Real Estate Fund Investment Trust No.56 au moyen d'un apport en espèces d'un montant total de EUR 4.012.500 (quatre millions douze mille cinq cents Euros);

7. Modification du registre d'actionnaires de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité à tout gérant de Data Genpar S.à r.l., en tant que gérant commandité, afin de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre d'actionnaires de la Société;

8. Présentation à l'actionnaire commandité de la société (le Gérant Commandité) du rapport sur la modification de l'autorisation donnée au Gérant Commandité d'annuler ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société dans les limites du capital autorisé et sur la modification de l'autorisation donnée au Gérant Commandité d'augmenter le capital social de la Société par le biais du capital autorisé et d'annuler ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires y relatifs (le Rapport) et sur la modification consécutive de l'article 5 des Statuts;

9. Modification, renumérotation et refonte des statuts de la Société (les Statuts) dans leur intégralité, y compris des modifications de l'article 5 des Statuts, l'objet social de la Société restant inchangée; et

10. Divers.

Après avoir reconnu que Data Genpar S.à r.l., le Gérant Commandité et actionnaire commandité de la Société, représenté par Philippe Thiebaud, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé, consent à passer les résolutions ci-dessous, l'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour reproduit ci-dessus. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 30.999,-(trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros) afin de le porter à un montant de EUR 1,- (un Euro), au moyen de l'annulation de 3.099.900 (trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents) actions commanditaires détenues par Colony Luxembourg S.à r.l. et au moyen d'un paiement en espèces d'un montant de EUR 30.999,- (trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros).

L'Assemblée reconnaît que ladite réduction de capital social au moyen de l'annulation de 3.099.900 (trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents) actions commanditaires permettra aux créanciers de la Société de déposer des demandes de garantie auprès du tribunal d'arrondissement de Luxembourg dans les 30 jours suivant la publication des minutes de l'Assemblée sous forme d'acte notarié dans le Journal Officiel luxembourgeois, conformément à l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (le Délai). L'Assemblée reconnaît en outre que le paiement du montant de ladite réduction de capital social, i.e. EUR 30.999,- (trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Euros), à Colony Luxembourg S.à r.l. sera fait après expiration du Délai.

L'Assemblée reconnaît que la réduction du capital social produit ses effets au moment de la modification des Statuts conformément à la huitième résolution.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de créer des actions de commanditaire de classe A de la Société (les Actions de Classe A) et des actions de commandité de classe B (les Actions de Classe B), ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent d'Euro), les dispositions applicables aux Actions de Classe A et aux Actions de Classe B étant décrites dans leur intégralité dans les statuts modifiés et reformulés repris dans la huitième résolution ci-dessous.

L'Assemblée décide en outre de subdiviser les Actions de Classe A en trois sous-classes d'actions, notamment les actions de sous-classe A1 (les Actions de Classe A1), les actions de sous-classe A2 (les Actions de Classe A2) et les actions de sous-classe A3 (les Actions de Classe A3), ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent d'Euro), les dispositions applicables aux Actions de Classe A1, Actions de Classe A2 et Actions de Classe A3 étant décrites dans leur intégralité dans les statuts modifiés et reformulés repris dans la huitième résolution ci-dessous.

L'Assemblée décide de convertir les 100 (cent) actions de commandité détenues par Data Genpar S.à r.l. en 100 (cent) Actions de Classe B ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent d'Euro).

Par conséquent, l'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts de façon à lui faire adopter la teneur reprise dans la huitième résolution ci-dessous.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'une montant nominal de EUR 38.625,- (trente-huit mille six cent vingt-cinq Euros) par la création et l'émission de 3.862.500 (trois millions huit cent soixante-deux mille cinq cents) actions de Classe A3, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent d'Euro) chacune, en faveur de Hana Daol Landchip Private Real Estate Fund Investment Trust No.56 (les Nouvelles Actions).

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les interventions suivantes, concernant la renonciation aux droits préférentiels de souscription des actionnaires de la Société dans la mesure requise aux fins de l'émission des Actions de Classe A3 devant être payées par un paiement en espèces en vertu de la cinquième résolution.

Interventions

Les actionnaires de la Société, chacun représenté par Victoria WOESTMANN, prénommée, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé, paraphée et annexée à cet acte comme décrit ci-dessus, déclarent individuellement renoncer à leurs droits préférentiels de souscription dans la mesure nécessaire pour l'émission d'Actions de Classe A3 en vertu de la cinquième résolution.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer l'intervention, la souscription et le paiement intégral des Nouvelles Actions de la manière suivante:

Intervention - Souscription - Paiement

Hana Daol Landchip Private Real Estate Fund Investment Trust No.56, ci-après représenté par Victoria WOESTMANN, prénommée, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé,

intervient à la présente Assemblée et déclare:

(i) souscrire à 3.862.500 (trois millions huit cent soixante-deux mille cinq cents) Actions de Classe A3, ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent d'Euro); et

(ii) les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire consistant en le paiement d'un montant de EUR 4.012.500,- (quatre millions douze mille cinq cents Euros).

L'apport en numéraire en faveur de la Société sera ventilé comme suit:

- EUR 38.625,- (trente-huit mille six cent vingt-cinq Euros) seront affectés au compte de capital social nominal de la Société;

- EUR 3.862,60 (trois mille huit cent soixante-deux Euros et soixante cents d'Euro) seront affectés à la réserve légale de la Société (l'allocation à la réserve légale résultant de la conversion de la prime d'émission du même montant); et

- EUR 3.970.012,40 (trois millions neuf cent soixante-dix mille et douze Euros et quarante cents d'Euro) seront affectés à la prime d'émission de la Société.

L'apport en numéraire effectué par Hana Daol Landchip Private Real Estate Fund Investment Trust No.56 pour un montant total de EUR 4.012.500,- (quatre millions douze mille cinq cents Euros), est dès lors à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

L'Assemblée reconnaît que les Nouvelles Actions seront émis au moment de la modification des Statuts sous la huitième résolution.

Septième résolution

Le Président présente le Rapport à l'Assemblée.

L'Assemblée décide (i) de modifier l'autorisation donnée au Gérant Commandité d'augmenter le capital social de la Société selon les dispositions sur le capital social autorisées énoncées à l'article 5 des Statuts, et décrites dans le Rapport, et (ii) sur la base du Rapport, de modifier l'autorisation donnée au Gérant Commandité d'annuler ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants.

Une copie du rapport sera annexée au présent acte après avoir été signée par le mandataire des actionnaires, les membres du Bureau et le notaire soussigné.

L'Assemblée décide de modifier article 5 des Statuts en conséquence, dont le contenu figure dans la huitième résolution ci-dessous.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier les Statuts. En conséquence desdites modifications, l'Assemblée décide en outre de renuméroter et de reformuler les Statuts dans leur intégralité, et dans la mesure du nécessaire, d'insérer ou d'effectuer toutes modifications nécessaires dans les titres des Statuts, de sorte qu'ils seront désormais formulés comme suit:

REFONTE DES STATUTS

Art. 1^{er}. Forme et dénomination. Il est établi une société en commandite par actions sous la dénomination de "Data Genpar Master Vehicle S.C.A." (la Société).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette commune par simple décision du gérant commandité de la Société (le Gérant Commandité). Le siège social peut également être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale).

Art. 3. Durée de la société. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts, ainsi que les obligations de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres de capital, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou étrangers, ou tout autre organisme similaire), de créances, de prêts ou toute autre ligne de crédit, ainsi que les contrats y relatifs et (iii) la détention, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de tous types de titres de dettes et de titres de capital, y compris en vertu d'un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à ses sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties et octroyer des sûretés réelles portant sur tout ou partie de ses biens, notamment par voie de nantissement, cession, ou en grevant de charges tout ou partie de ses biens au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), contrats à terme (forwards), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement. De plus, la Société peut faire l'acquisition et procéder à la vente de propriétés immobilières pour son compte, tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et elle peut réaliser toutes les opérations afférentes à ces propriétés immobilières.

Art. 5. Capital social.

5.1 Montant du capital social

Le capital social souscrit est fixé à un montant de EUR 38.626,- (trente-huit mille six cent vingt-six Euros), représenté par 3.862.500 (trois millions huit cent soixante-deux mille cinq cents) actions de commanditaire de classe A (les Actions de Classe A), lesdites Actions de Classe A étant subdivisées en trois sous-classes consistant en 0 (zéro) action de commanditaire de sous-classe A1 (les Actions de Classe A1), 0 (zéro) action de commanditaire de sous-classe A2 (les Actions de Classe A2) et 3.862.500 (trois millions huit cent soixante-deux mille cinq cents) actions de commanditaire de sous-classe A3 (les Actions de Classe A3) et 100 (cent) actions de commandité de classe B (les Actions de Classe B), ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent d'Euro). Les Actions de Classe A sont collectivement désignées comme les actions de commanditaire et les Actions de Classe B sont désignées comme les actions de commandité, et les termes actionnaire commanditaire et actionnaire commandité sont à interpréter en conséquence. Les Actions de Classe A et les Actions de Classe B sont collectivement désignées comme les actions et le terme d'actionnaire est à interpréter en conséquence.

Les Actionnaires Commanditaires ne peuvent détenir qu'une seule sous-classe d'Actions de Classe A, de la manière suivante:

1. Un Actionnaire Commanditaire ayant un Engagement inférieur ou égal à EUR 100.000.000,- (cent millions d'Euros) ne peut détenir que des Actions de Classe A3;
2. Un Actionnaire Commanditaire ayant un Engagement supérieur à EUR 100.000.000,- (cent millions d'Euros) et jusqu'à EUR 150.000.000 (cent cinquante millions Euros) ne peut détenir que des Actions de Classe A2; et
3. Un Actionnaire Commanditaire ayant un Engagement supérieur ou égal à EUR 150.000.000,- (cent cinquante millions d'Euros) ne peut détenir que des Actions de Classe A1.

Nonobstant les dispositions du présent Article 5, toute émission de nouveaux Instruments par la Société devra être conforme aux dispositions afférentes du Pacte d'Actionnaires.

5.2 Augmentation du capital social et réduction du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale, avec l'accord du Gérant Commandité, statuant comme en matière de modification des présents statuts (les Statuts), tel que prévu à l'Article 10.2.

5.3 Distributions en faveur des Actions de Classe A et des Actions de Classe B

Les Actions de Classe A, y inclus les sous-classes d'Actions de Classe A, et les Actions de Classe B pourront recevoir des distributions, que ce soit par voie de dividendes, par rachat d'actions ou de toute autre manière, tel que stipulé aux Articles 17.3 et 18.3.

5.4 Droits préférentiels de souscription

En cas d'émission d'actions par apport en numéraire ou en cas d'émission d'instruments qui entrent dans le champ d'application de l'article 32-4 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) et qui sont payés en numéraire, y compris et de manière non exhaustive, des obligations convertibles permettant à leur détenteur de souscrire à des actions ou de s'en voir attribuer, les actionnaires disposent de droits préférentiels de souscription au pro rata de leur participation en ce qui concerne toutes ces émissions conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

5.5 Apports au compte de "capital surplus"

Le Gérant Commandité est autorisé à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles actions au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, effectué selon les conditions définies par le Gérant Commandité et dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise. Un apport en fonds propres sans émission de nouvelles actions doit être enregistré dans un compte de capital surplus conformément à la loi luxembourgeoise.

En outre, l'Assemblée Générale est autorisée à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles actions, réalisés au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, selon les conditions définies par l'Assemblée Générale, dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise, et ces apports seront enregistrés dans le compte de capital surplus mentionné au paragraphe ci-dessus.

5.6 Autorisation pour le Gérant Commandité d'augmenter le capital social

(a) Montant de l'autorisation

Le capital autorisé de la Société est fixé à un montant de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'Euros) représenté par un maximum de 500.000.000 (cinq cent millions) d'Actions de Classe A, qui peuvent être représentées par toute sous-classe d'Actions de Classe A, ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent d'Euro) chacune.

(b) Conditions de l'autorisation

Le Gérant Commandité est autorisé à augmenter le capital social existant jusqu'au montant de capital autorisé, en une ou plusieurs fois, au cours d'une période débutant le 24 octobre 2013 et se terminant au cinquième anniversaire de cette date (la Période) au moyen de (i) l'émission d'Actions de Classe A appartenant à n'importe quelle sous-classe, conformément aux présents Statuts, en contrepartie d'apports en numéraire, (ii) l'émission d'Actions de Classe A appartenant à n'importe quelle sous-classe, conformément aux présents Statuts, en contrepartie d'apports en nature, et (iii) l'incorporation des bénéfices et réserves distribuables, y inclus la prime d'émission et le capital surplus, avec ou sans émission de nouvelles Actions de Classe A.

Le Gérant Commandité est autorisé à définir les conditions applicables à toute souscription et émission d'Actions de Classe A appartenant à n'importe quelle sous-classe, conformément au pouvoir qui lui est conféré aux termes du présent Article 5.6, et notamment de déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives d'Actions de Classe A, le prix d'émission, l'existence ou non d'une prime d'émission, ainsi que les modalités de paiement des actions en vertu de tout document ou contrat y compris, et de manière non-exhaustive, un prêt convertible, un contrat d'option ou un plan d'option sur actions.

Le Gérant Commandité est autorisé (i) durant la Période, (a) à émettre des obligations convertibles ou tous autres instruments de dettes convertibles, des obligations assorties d'un droit de souscription et autres instruments permettant à leur détenteur de souscrire à ou de se voir attribuer des Actions de Classe A appartenant à n'importe quelle sous-classe, tels que (liste non-exhaustive) des warrants (les Instruments d'Autorisation), et (b) à émettre des Actions de Classe A appartenant à n'importe quelle sous-classe, sous la condition de l'exercice des droits attachés aux Instruments d'Autorisation et dont l'émission est effective à compter de cet exercice jusqu'à ce que, en ce qui concerne chacun des points (a) et (b), le montant du capital social augmenté atteint en conséquence de l'exercice des droits attachés aux Instruments d'Autorisation soit égal au capital autorisé, et (ii) à émettre des Actions de Classe A appartenant à n'importe quelle sous-classe, en raison de l'exercice des droits attachés aux Instruments d'Autorisation jusqu'à ce que le montant du capital social augmenté atteint en conséquence d'une telle émission d'actions soit égal au capital autorisé, à tout moment, que ce soit pendant la Période ou en dehors de la Période, à la condition que les Instruments d'Autorisation soient émis pendant la Période. Les Actions de Classe A appartenant à n'importe quelle sous-classe devant être émises en conséquence de l'exercice des droits attachés aux Instruments d'Autorisation peuvent être payées par un apport en numéraire, un

apport en nature, ou au moyen de l'incorporation de bénéfices et de réserves distribuables, en ce compris la prime d'émission et le capital surplus.

Le Gérant Commandité est autorisé à déterminer les conditions applicables aux Instruments d'Autorisation, y compris le prix, le taux d'intérêt, le prix d'exercice, le taux de conversion ou le taux de change, ainsi que les modalités de remboursement, et il est autorisé à émettre lesdits Instruments d'Autorisation.

(c) Autorisation de supprimer ou de limiter les droits préférentiels de souscription

Le Gérant Commandité est autorisé à supprimer ou limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires prévus par la Loi de 1915, tels que reflétés dans l'Article 5.4, portant sur l'émission de nouvelles Actions de Classe A appartenant à n'importe quelle sous-classe et d'Instruments d'Autorisation, dans les limites fixées par la loi luxembourgeoise.

(d) Modification des Statuts consécutive à une augmentation de capital

L'Article 5 des présents Statuts sera modifié de façon à refléter chaque augmentation du capital effectuée en vertu de l'autorisation accordée au Gérant Commandité en vertu du présent Article 5, et le Gérant Commandité prendra lui-même ou autorisera toute personne à prendre toutes les mesures nécessaires afin de faire constater par-devant notaire l'augmentation de capital social et les modifications consécutives des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Forme des actions

Les actions de la Société sont nominatives et resteront nominatives exclusivement.

6.2 Registre des actionnaires et certificats constatant les inscriptions dans le registre

Un registre des actionnaires est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la valeur nominale ou le pair comptable payé pour chacune des actions, les émissions d'actions, les cessions d'actions et les dates desdites émissions et cessions d'actions. La propriété des actions est établie par l'inscription dans le registre. Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires peuvent être émis aux actionnaires et ces certificats, le cas échéant, seront signés par le Gérant Commandité.

6.3 Propriété et co-propriété des actions

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Au cas où une action appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

6.4 Rachat d'actions

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites définies par la loi.

6.5 Actions rachetables

Les Actions de Classe B sont des actions rachetables au sens de l'article 49-8 de la Loi de 1915 dans le cadre de leur rachat tel que décrit à l'Article 11.3.

Art. 7. Cessions d'actions. La cession des actions peut se faire par une déclaration de cession écrite qui sera inscrite au registre des actionnaires de la Société, après avoir été signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet, et conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis de manière satisfaisante pour la Société.

Les Actions Classe B pourront seulement être transférées à une personne désignée comme Gérant Commandité par résolutions de l'Assemblée Générale effectives au moment du transfert.

Cette restriction de transfert n'est pas applicable à la destitution du Gérant Commandité selon Article 11.

Tout cessionnaire d'actions doit adhérer au Pacte d'Actionnaires avant le transfert d'actions.

Toute restriction sur le transfert d'actions par un actionnaire de la Société en vertu du Pacte d'Actionnaires doit être inscrite dans le registre d'actionnaires à côté du nom de l'actionnaire. Toute transaction d'actions contraire aux dispositions relatives aux restrictions de transfert du Pacte d'Actionnaires sera inopposable à la Société et ne doit pas être inscrite dans le registre d'actionnaires. L'actionnaire concerné doit inciter toute partie tierce qui entend acquérir des actions à faire les démarches nécessaires afin de s'informer si le transfert d'actions envisagé est soumis à des restrictions de transfert en vertu du Pacte d'Actionnaires.

Art. 8. Responsabilité des actionnaires. Les détenteurs d'actions de commanditaire ne sont responsables qu'à hauteur du montant de l'apport de capital qu'ils ont fait ou vont faire, selon le cas, à la Société.

Les détenteurs d'actions de commandité sont solidairement responsables des dettes de la Société sans aucune limite, tel que stipulé à l'article 102 de la Loi de 1915.

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute Assemblée Générale valablement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'Assemblée Générale dispose des droits qui lui sont expressément conférés en vertu de la Loi de 1915 ou des présents Statuts.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des actionnaires - Autres assemblées générales.

10.1 Lieu et date de l'Assemblée Générale annuelle et des autres Assemblées Générales

L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les avis de convocation, le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à 16 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Gérant Commandité constate que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

10.2 Convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote

(e) Droit et obligation de convoquer une Assemblée Générale

Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Gérant Commandité ou par le conseil de surveillance, le cas échéant. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois si des actionnaires représentant un dixième du capital social l'exigent par écrit, en précisant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée à la Société au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

(f) Procédure de convocation d'une Assemblée Générale

Pour chaque Assemblée Générale, les avis de convocation doivent contenir l'ordre du jour et doivent être publiés deux fois à 8 (huit) jours d'intervalle au moins, et 8 (huit) jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial ainsi que dans un journal luxembourgeois.

Les avis de convocation envoyés par lettres missives sont adressés 8 (huit) jours avant l'assemblée aux actionnaires en nom. L'accomplissement de cette formalité ne doit pas être justifié.

Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale tel que déterminé par le Gérant Commandité ou par le conseil de surveillance, le cas échéant, celle-ci peut être tenue sans avis de convocation préalable. En outre, si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et acceptent à l'unanimité de déterminer l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable du Gérant Commandité ou du conseil de surveillance, le cas échéant.

(g) Droits attachés aux actions

Chaque action confère une voix à son détenteur.

(h) Conditions de quorum et de majorité, et nouvelle convocation d'une Assemblée Générale en cas de quorum non atteint

L'Assemblée Générale peut passer des résolutions sur toute matière avec le consentement du Gérant Commandité, dans sa capacité d'actionnaire commandité, sauf pour les résolutions relatives à la démission du Gérant Commandité, dans sa capacité d'actionnaire commandité, qui ne requièrent pas l'accord de ce dernier, tel que stipulé à l'Article 11.2.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés, aucun quorum de présence n'étant requis.

Toutefois, les décisions visant à modifier les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social (le Quorum) et dont l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si le Quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts, (i) par des annonces publiées deux fois, à 15 (quinze) jours d'intervalle au moins et 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois ou (ii) de toute autre manière permise par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La deuxième Assemblée Générale délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées à chacune des Assemblées Générales.

Pour le calcul de la majorité concernant toute résolution d'une Assemblée Générale, les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire s'est abstenu de voter, a voté blanc ou nul ou n'a pas pris part au vote, ne sont pas prises en compte.

Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des Engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime exprimé par un vote des actionnaires et des obligataires.

(i) Participation par procuration

Chaque actionnaire peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

(j) Vote par correspondance

Les actionnaires peuvent voter par écrit au moyen d'un formulaire, à condition que les formulaires portent (i) les noms, prénoms, adresse et signature de l'actionnaire concerné, (ii) la mention des actions pour lesquelles l'actionnaire exerce son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation ainsi que les projets de résolutions relatifs à chaque point de l'ordre du jour, et (iv) le vote (approbation, refus, abstention) pour chaque projet de résolution relatif aux points de l'ordre du jour. Pour pouvoir être pris en compte, les formulaires originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

(k) Participation à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire

Tout actionnaire de la Société peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale tenue par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à ladite réunion.

(l) Bureau

Les actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

(m) Procès-verbaux et copies certifiées

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou ailleurs doivent être signés par le Gérant Commandité.

Art. 11. Administration de la société.

11.1 Pouvoirs du Gérant Commandité

La Société sera gérée par le Gérant Commandité qui doit être nommé pour une durée illimitée et dont le nom devra apparaître dans les statuts.

Le Gérant Commandité est Data Genpar S.à.r.l. Le Gérant Commandité est nommé pour une durée illimitée. Le Gérant Commandité doit détenir toutes les actions de commandité.

Le Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Gérant Commandité.

11.2 Révocation du Gérant Commandité

Le Gérant Commandité pourra être révoqué et/ou remplacé à tout moment avec ou sans Motif en vertu d'une résolution de l'Assemblée Générale adoptée comme en matière de modification des Statuts, tel que stipulé à l'Article 10.2, sachant que les critères de majorité pour la révocation ou le remplacement sans Motif du Gérant Commandité sont fixés aux trois quarts des voix exprimées par l'Assemblée Générale. Le Gérant Commandité, dans sa capacité d'actionnaire commandité, ne dispose d'aucun droit de véto portant sur les résolutions de l'Assemblée Générale relatives à la révocation ou au remplacement du Gérant Commandité.

11.3 Révocation sans Motif

En cas de révocation sans Motif du Gérant Commandité, le Gérant Commandité ainsi que les actionnaires commanditaires représentant plus de 2/3 des Engagements, choisiront chacun un Expert, ces deux Experts en choisiront un troisième ensemble, ce dernier étant chargé de déterminer la Valeur de Marché des Instruments du Gérant Commandité révoqué à compter de la date de révocation effective. Pour calculer la Valeur de Marché des Instruments du Gérant Commandité à compter de la date de révocation effective, l'Expert prendra en compte toutes les distributions auxquelles le Gérant Commandité avait ou aurait eu droit en vertu du Pacte d'Actionnaires si tous les Investissements étaient/avaient été vendus à la date de révocation effective du Gérant Commandité à leur Valeur de Marché et si les produits étaient distribués à cette date en vertu du Pacte d'Actionnaires. Les honoraires et dépenses de tous Experts retenus seront à la charge de la Société.

Immédiatement après la détermination par l'Expert de la Valeur de Marché des Instruments du Gérant Commandité révoqué, le Gérant Commandité avise par écrit la Société de (i) sa décision de demander à la Société de racheter en numéraires tous ses Instruments (y inclus les Actions de Classe B) à leur Valeur de Marché telle que déterminée par l'Expert, le prix de rachat n'étant pas considéré comme une distribution effectuée en vertu de l'Article 17.3, ou de (ii) sa décision de convertir tous ses Instruments en Instruments d'un Actionnaire Commanditaire. L'avis écrit indiquera la date

à laquelle le rachat ou la conversion, selon le cas, seront effectifs, cette date ne devant pas survenir avant 20 (vingt) Jours Ouvrables ni après 30 (trente) Jours Ouvrables après l'envoi de l'avis écrit à la Société (la Date de Transfert).

Un rachat d'Actions de Classe B ne peut avoir lieu à la Date de Transfert que si la Société dispose de réserves distribuables suffisantes (y inclus la prime d'émission et le capital surplus) et de bénéfices disponibles à cet effet, conformément à l'article 49-8 de la Loi de 1915 (les Montants Disponibles). Si la Société estime qu'elle ne disposera pas des Montants Disponibles suffisants à la Date de Transfert, elle est tenue d'en informer immédiatement le Gérant Commandité révoqué. Dans un tel cas, le Gérant Commandité révoqué sera considéré comme ayant opté pour la conversion de tous ses Instruments en ceux d'un Actionnaire Commanditaire à la Date de Transfert en vertu du présent Article 11.3.

En cas d'exercice de ses droits de rachat des Instruments (y inclus les Actions de Classe B) par le Gérant Commandité, la propriété des Actions de Classe B sera automatiquement transférée à la Société, en vertu des dispositions des présents Statuts, et le prix de rachat égal à la Valeur de Marché sera payable par la Société au Gérant Commandité, à la Date de Transfert.

En cas d'exercice de ses droits de conversion des Instruments par le Gérant Commandité, les Instruments seront convertis à leur Valeur de Marché en Instruments de la Société au moyen de leur apport en nature en contrepartie de l'émission d'Instruments d'Actionnaire Commanditaire à la Date de Transfert:

(A) en fonction du Taux de Conversion; et

(B) en ligne avec le taux existant entre les Instruments détenus par les Actionnaires Commanditaires.

11.4 Révocation avec Motif

En cas de révocation avec Motif du Gérant Commandité, tous les Instruments du Gérant Commandité seront convertis en Instruments d'Actionnaire Commanditaire à leur prix de souscription.

11.5 Rémunération du Gérant Commandité

Le Gérant Commandité ne recevra pas de rémunération pour les services rendus en rapport avec la gestion de la Société.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Gestion journalière

Le Gérant Commandité peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

12.2 Délégation de pouvoirs pour l'exercice de certaines missions et commissions

Le Gérant Commandité est aussi autorisé à nommer une personne pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société. Il peut aussi nommer des commissions ou sous-commissions pour effectuer des tâches spécifiques.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 Pouvoir de signature du Gérant Commandité

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant Commandité.

13.2 Pouvoirs de signature concernant la gestion journalière

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature unique de la personne nommée à cet effet conformément à l'Article 12.1 ci-dessus.

13.3 Pouvoirs spécifiques

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 14. Conseil de surveillance - Réviseur d'entreprises agréé ou cabinet de révision agréé. Les activités de la Société sont contrôlées par un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (le Conseil de Surveillance).

Toutefois aucun Conseil de Surveillance ne sera nommé si, au lieu de nommer un Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés ou cabinets de révision agréés afin de procéder à l'audit des comptes annuels de la Société conformément à la loi luxembourgeoise applicable. Le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) ou cabinet(s) de révision agréé(s) est/sont nommé(s) par l'Assemblée Générale conformément aux dispositions des contrats de prestation de services conclus entre ces derniers et la Société.

Le Conseil de Surveillance disposera des pouvoirs qui sont conférés au commissaire aux comptes stipulés à l'article 62 de la Loi de 1915.

Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant Commandité sur les matières déterminées par ce dernier, et peut autoriser toutes les actions du Gérant Commandité qui n'entrent pas dans le cadre des pouvoirs du Gérant Commandité fixés par la loi ou les règlements ou les présents Statuts.

Les membres du Conseil de Surveillance sont élus par l'Assemblée Générale pour un mandat maximum renouvelable de six années.

L'Assemblée Générale déterminera la rémunération, le cas échéant, des membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président (nommé par le Conseil de Surveillance) ou par le Gérant Commandité.

Un avis de convocation écrit sera remis à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins deux jours avant la tenue de la réunion du Conseil de Surveillance. Il peut être renoncé à cet avis de convocation par l'accord écrit, sous la forme d'un original ou par télécopie ou courriel, de chaque membre. Un avis de convocation distinct n'est pas nécessaire pour les réunions individuelles tenues au lieu, à la date et à l'heure indiqués dans un document adopté précédemment par voie de résolution du Conseil de Surveillance. Si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut être tenue sans convocation préalable.

Tout membre peut agir à toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, sous la forme d'un original ou par télécopie ou courriel ou tout autre moyen de communication électronique, un autre membre du Conseil de Surveillance pour le représenter.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions sont approuvées si elles sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés à la réunion. Les résolutions peuvent également être adoptées sous la forme d'un ou de plusieurs instruments écrits signés par tous les membres.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Comptes annuels.

16.1 Responsabilité du Gérant Commandité

Le Gérant Commandité dresse les comptes annuels de la Société qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle.

16.2 Soumission des comptes annuels au Conseil de Surveillance

Au plus tard 1 (un) mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Gérant Commandité soumet les comptes annuels ainsi que le rapport du Gérant Commandité et tous autres documents afférents prescrits par la loi à l'examen du Conseil de Surveillance, s'il en existe un, qui rédige un rapport sur cette base.

16.3 Consultation des documents au siège social

Les comptes annuels, le rapport du Gérant Commandité, le rapport du Conseil de Surveillance ou du réviseur d'entreprises agréé/cabinet de révision agréé, selon le cas, ainsi que tous les autres documents requis par la loi sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents y sont mis à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 17. Affectation des résultats.

17.1 Affectation à la réserve légale

Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

17.2 Affectation des résultats par l'Assemblée Générale annuelle

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation des résultats annuels, ainsi que la distribution de dividendes, le cas échéant, conformément à l'Article 17.3.

17.3 Règles applicables aux distributions

Sous réserve des règles obligatoires applicables au remboursement des montants de capital investis en vertu des Instruments concernés, toutes les distributions effectuées portant sur l'ensemble des produits nets de la Société seront distribuées sur les Instruments détenus par les actionnaires, en accord avec les modalités suivantes:

(a) les Actionnaires Commanditaires auront le droit de recevoir 100% (cent pour cent) des produits nets (autres que ceux résultants d'Actions Holdco de Classe C); et

(b) les actionnaires détenteurs d'actions Classe B auront le droit de recevoir 100% (cent pour cent) des produits nets résultant des Actions Holdco de Classe C sous toute forme (ex. dividendes, boni de liquidation, gains en capital ou fusion);

Concernant tous les distributions effectuées sous le point (a) ci-dessus, concernant toutes les distributions effectuées en faveur des Actionnaires Commanditaires en leur qualité de détenteurs d'une sous-classe d'Actions de Classe A:

(i) les recettes de la Société provenant des Actions Holdco de Classe A1 sous toute forme (ex. dividendes, boni de liquidation, gains en capital ou fusion) sont attribuables aux détenteurs d'Actions de Classe A1;

(ii) les recettes de la Société provenant des Actions Holdco de Classe A2 sous toute forme (ex. dividendes, boni de liquidation, gains en capital ou fusion) sont attribuables aux détenteurs d'Actions Classe A2; et

(iii) les recettes de la Société provenant des Actions Holdco de Classe A3 sous toute forme (ex. dividendes, boni de liquidation, gains en capital ou fusion) sont attribuables aux détenteurs d'Actions de Classe A3;

Avec les distributions au sein de chaque sous-classe d'Actions de Classe A, devant être effectuées proportionnellement au nombre de sous-classes d'Actions de Classe A détenues par les Actionnaires Commanditaires concernés par ladite sous-classe d'Actions de Classe A.

Afin de déterminer les droits à distributions applicables aux détenteurs d'Actions de Classe A et Actions de Classe B, le calcul des produits nets devra exclure toute distribution mentionnée à l'Article 11.3.

17.4 Dividendes intérimaires

Le Gérant Commandité pourra décider de distribuer et de déclarer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le capital surplus, dans les conditions et les limites fixées par la Loi de 1915 et conformément aux règles applicables aux distributions stipulées à l'Article 17.3.

L'Assemblée Générale peut aussi décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le capital surplus, dans les conditions et les limites fixées par la Loi de 1915 et conformément aux règles applicables aux distributions stipulées à l'Article 17.3.

17.5 Paiement des dividendes

Les dividendes peuvent être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Gérant Commandité et doivent être payés aux lieux et dates déterminés par le Gérant Commandité, dans les limites de toute décision prise à ce sujet par l'Assemblée Générale (le cas échéant).

Art. 18. Dissolution et liquidation.

18.1 Gérant Commandité

La Société ne sera pas dissoute en raison de la révocation, du décès, de la banqueroute, de l'incapacité légale ou de l'incapacité d'agir du Gérant Commandité.

18.2 Principes applicables à la dissolution et la liquidation

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que stipulé à l'Article 10.2. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par délibération de l'Assemblée Générale décidant de cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

18.3 Distribution du boni de liquidation

Lors de la liquidation de la Société, les avoirs excédentaires de la Société disponibles seront distribués aux actionnaires au moyen de paiement d'acomptes ou après le remboursement (ou la consignation des sommes nécessaires, le cas échéant) des dettes de la Société conformément aux règles de distribution stipulées à l'article 17.3.

Art. 19. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront déterminées conformément au droit luxembourgeois.

Art. 20. Définitions. Dans les présents Statuts, outre les termes définis au fil des Statuts, les mots ou expressions suivants auront la signification indiquée en regard de chacun d'eux:

Jour Ouvrable désigne un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) auquel les banques sont généralement ouvertes à Luxembourg, Seoul et Paris pour leurs activités normales;

Motif signifie une violation substantielle du Pacte d'Actionnaires ou des Statuts par le Gérant Commandité, laquelle se poursuit sur une période de trente (30) jours (ou, s'il peut être remédié à la violation substantielle mais pas dans ladite période de trente (30) jours, la période plus longue nécessaire pour pouvoir remédier à la violation substantielle à condition qu'une solution soit mise en place de manière diligente pendant et après ladite période de trente (30) jours, cette période ne devant en aucun cas dépasser cent vingt (120) jours) à compter de la réception par le Gérant Commandité d'un avis portant sur ladite violation substantielle de la part de plus de 2/3 des Engagements (un tel avis étant envoyé par les Actionnaires Commanditaires une fois qu'ils auront détecté l'existence d'une violation substantielle);

Engagement signifie, à l'égard de la Société et de chacun des Actionnaires Commanditaires, le montant total tel que convenu devant être engagé dans le capital de la Société sous la forme d'Actions de Classe A et de Prêts Portant Intérêts, tel que stipulé dans le Pacte d'Actionnaires au fil du temps;

Taux de Conversion désigne le taux permettant à l'Actionnaire Commandité qui exerce ses droits de conversion tels que décrits dans l'Article 11.2 à recevoir le nombre ou la partie des Instruments lui permettant de se voir attribuer un pourcentage de toutes les distributions futures de la Société égal au quotient de (x) la Valeur de Marché de ses Instruments à la date de révocation du Gérant Commandité, divisée par (y) les montants disponibles pour être distribués à tous les actionnaires de la Société à compter de cette date, tels que déterminés par l'Expert sur la base des mêmes hypothèses que celles utilisées par l'Expert pour déterminer la Valeur de Marché des Instruments du Gérant Commandité;

Expert désigne un établissement bancaire indépendant reconnu internationalement ou autre, ou un expert évaluateur, lequel est sélectionné suivant la procédure décrite dans le Pacte d'Actionnaires;

Valeur de Marché désigne la valeur de marché d'un Instrument, basée sur un échange entre des parties éclairées et consentantes dans une opération conclue à des conditions normales, telle que raisonnablement déterminée par un Expert. Pour déterminer la Valeur de Marché d'un Instrument, l'Expert appliquera la formule suivante: (i) la valeur cible devra

représenter la valeur actuelle nette de tous les mouvements de trésorerie prévus devant être produits par cet avoir (valeur nette du passif associé actuel et éventuel et coût des ventes estimé), sans tenir compte des fluctuations du marché temporaires ou des aberrations et dans l'hypothèse où un projet de cession régulier portant sur ledit avoir n'induit pas des retards excessifs sur les opérations au comptant, étant présumé que la trésorerie sera réalisée sur la durée la plus courte entre (a) quatre (4) années ou (b) la fin de la durée du Pacte d'Actionnaires (le taux d'escompte étant déterminé en tenant compte du caractère risqué des avoirs évalués et du coût de financement courant pour de tels avoirs, entre autres facteurs), sauf preuve irréfutable du contraire; (ii) toutes les évaluations seront effectuées en tenant compte de tous les facteurs susceptibles d'affecter raisonnablement le prix de vente de l'avoir en question, y inclus et sans limitation, le cas échéant, l'existence d'un témoin, l'impact prévu sur les prix du marché des ventes immédiates, l'inexistence d'un tel avoir sur un marché, et l'impact sur la valeur présente de facteurs tels que la durée avant que de telles ventes deviennent possibles et le coût et la complexité de telles ventes. Dans le cadre du Pacte d'Actionnaires, toutes les évaluations faites par l'Expert seront considérées comme définitives sauf erreur manifeste. Afin de déterminer la Valeur de Marché, l'Expert pourra se fonder sur toutes informations fournies par toutes sources raisonnablement considérées comme fiables;

Actions Holdco de Classe A1 désigne les actions de la sous-classe A1 dans le capital social de Holdco DC et Holdco Services, comme pouvant être détenues au fil du temps par la Société;

Actions Holdco de Classe A2 désigne les actions de la sous-classe A2 dans le capital social de Holdco DC et Holdco Services, comme pouvant être détenues au fil du temps par la Société;

Actions Holdco de Classe A3 désigne les actions de la sous-classe A3 dans le capital social de Holdco DC et Holdco Services, comme pouvant être détenues au fil du temps par la Société;

Actions Holdco de Classe C désigne les actions de la sous-classe C dans le capital social de Holdco DC et Holdco Services, comme pouvant être détenues au fil du temps par la Société;

Holdco DC désigne Data Center S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.139, sise au 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg;

Holdco Services désigne Data Services S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.140, sise au 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg;

Prêt Porteur d'Intérêts désigne, pour la Société et chacun des Actionnaires Commanditaires, tout prêt porteur d'intérêts accordé par un Actionnaire Commandité en guise d'avance à la Société, selon le cas, sous forme d'une convention de prêt portant intérêts selon les termes et conditions stipulés dans le Pacte d'Actionnaires;

Instruments désigne (a) les Actions de Classe A et les Actions de Classe B ainsi que toutes autres actions composant le capital social de la Société et tous autres instruments de fonds propres de la Société, y inclus et sans limitation les parts bénéficiaires, (b) tous prêts porteurs d'intérêts et autres prêts en faveur de la Société ou tous autres instruments de dette émis par la Société, et (c) les obligations convertibles ou tous autres instruments de dette convertibles, obligations portant des droits de souscription ou tous autres instruments ou contrats, tels que des warrants et des options, permettant à leurs détenteurs de souscrire à ou de se voir attribuer les instruments mentionnés aux points (a) ou (b) ci-dessus;

Investissements aura la signification qui lui est conférée dans le Pacte d'Actionnaires;

Actionnaire Commanditaire signifie tout détenteur d'Actions de Classe A et Actionnaires Commanditaires sera interprété en conséquence; et

Pacte d'Actionnaires désigne un pacte d'actionnaires définissant, entre autres, les droits et obligations des actionnaires de la Société vis-à-vis de la Société, pouvant être conclu au cours du temps entre les actionnaires de la Société et la Société et pouvant être modifié à tout moment.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à approximativement trois mille cent euros (EUR 3.100,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, ces dernières ont signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, V. WOESTMANN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 25 octobre 2013. Relation: LAC/2013/48551. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013152519/1291.

(130187394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

GTB Worldwide Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 181.023.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen.

On the sixteenth of October.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The company Luxglobal Services S.à r.l., having it registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 160.089,

hereby represented by Mr. Rob SONNENSCHNEIN, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, by virtue of a proxy given under private seal on October 14, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing company and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing company, represented as aforesaid, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "GTB Worldwide Holding S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 19. below.

Art. 4. Corporate object. The purpose of the Corporation is the acquisition of ownership interests, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Corporation may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Corporation may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Corporation against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Corporation may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

The company will be allowed to act as a commercial intermediary on the markets.

The company may also buy, sell, rent and administer any real estates as well in the Grand-Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

Art. 5. Share capital. The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (€ 31.000.-), divided in thirty-one thousand (31.000) shares having a par value of ONE EURO (€ 1.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 7. Meeting of the shareholders of the Company. In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the single shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Friday of June at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, or email.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 10. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable or email another director as his or her proxy.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Article. 10 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented and written minutes held at the company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 12. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 13. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 14. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 15. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December.

Art. 17. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 18. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these articles, as prescribed in article 19. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical

persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915 and the amendments hereto.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the amendments hereto.

Transitory provisions

a) The first business year begins on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2014.

b) The first annual General Meeting will be held in 2015.

c) The first chairman of the board of directors may be appointed by the extraordinary general meeting following the incorporation of the company.

Subscription

All the thirty-one thousand (31.000) shares have been subscribed by the company Luxglobal Services S.à r.l., having its registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 160.089.

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euro (€ 31.000.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation is estimated at about one thousand four hundred Euro (€ 1.400.-).

Extraordinary general meeting

The above named party, represented as said before, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1) The number of directors is fixed at four and the number of auditor at one.

2) The following are appointed directors:

- Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- Mr. Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- Mr. Rob SONNENSCHNEIN, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- The company Luxglobal Management S.à r.l., having its registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 159.893, represented by its permanent representative Mr. Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING, prenamed.

3) Has been appointed statutory auditor:

The company ZIMMER & PARTNERS S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 151.507.

4) The first term of office of the directors and the statutory auditor will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2018.

5) The registered office of the company is established at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

6) The board of Directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to a managing director.

7) Mr. Claude ZIMMER, prenamed, is appointed as chairman of the board of directors.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, acting as above-stated, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize.

Le seize octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société Luxglobal Services S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.089,

représentée par Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 14 octobre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la société comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "GTB Worldwide Holding S.A." (ci-après la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de la Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 19. ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobilières ou immobilières, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

La société pourra faire de l'intermédiation commerciale sur les marchés.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par trente-et-une mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (€ 1.-) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'Hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le premier vendredi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble ou par email une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble ou par email à un autre administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

L'article 10 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'Administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 14. Signatures autorisées. La Société sera engagée en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière) vis-à-vis des tiers par (i) les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés

Art. 15. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre.

Art. 17. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 19 ci-après.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- a) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
- b) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2015.
- c) Le premier président du conseil d'administration pourra être nommé par l'assemblée générale extraordinaire qui suivra la constitution de la société.

Souscription

Toutes les trente-et-une mille (31.000) actions ont été souscrites par la société Luxglobal Services S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.089.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents Euros (€ 1.400.-).

Assemblée générale extraordinaire

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui du commissaire à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
 - Monsieur Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
 - Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
 - La société Luxglobal Management S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.893, représentée par son représentant permanent Monsieur Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING, prénommé.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

La société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.
- 4.- Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2018.
- 5.- Le siège social est fixé à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière des affaires de la société et sa représentation à un administrateur-délégué.
- 7.- Monsieur Claude ZIMMER, prénommé, est nommé président du conseil d'administration.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: R. SONNENSCHNEIN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 octobre 2013. Relation: ECH/2013/1921. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 21 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147382/444.

(130180044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

L'Hortensia S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 48, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 181.100.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-et-un octobre.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Gilbert LALLEMAND, salarié, né à Amnéville (France) le 16 février 1966, demeurant à F-57300 Mondelange, 5, Impasse des Colombes, agissant en son nom personnel.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée uni-personnelle sous la dénomination de: «L'HORTENSIA S.à r.l.».

L'associée unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère uni-personnel de la société.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un magasin d'horticulture-fleuriste ainsi que la vente d'objets et de produits se rattachant aux activités de la branche.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente-et-un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT-VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En présence de plusieurs associés, et pour toutes cessions de parts sociales, les associés bénéficieront d'un droit de préemption.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage des-dites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associée n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

L'associée unique est habilitée à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.

Art. 13. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la partie s'en réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mille treize (31.12.2013).

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales sont souscrites en numéraire par l'associé unique Monsieur Gilbert LALLEMAND, salarié, né à Amnéville (France) le 16 février 1966, demeurant à F-57300 Mondelange, 5, Impasse des Colombes, préqualifié.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Gilbert LALLEMAND, salarié, né à Amnéville (France) le 16 février 1966, demeurant à F-57300 Mondelange, 5, Impasse des Colombes.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

2. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-2763 Luxembourg, 48, rue Sainte Zithe.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec moi, notaire, la présente minute.

Signé: LALLEMAND, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22/10/2013. Relation: EAC/2013/13667. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 24 octobre 2013.

Référence de publication: 2013148755/97.

(130181859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Brooks International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 165.802.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 06 novembre 2013.

Pour la société

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2013154015/16.

(130188957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Camping Bleesbruck Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9359 Bastendorf, 1, Bleesbreck.

R.C.S. Luxembourg B 104.596.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 novembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013154034/10.

(130189094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Comics Empire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 177.511.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires à l'issue de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue le 29 octobre 2013 au siège social

L'Assemblée Générale prend acte de la nomination au poste de Directeur délégué à la gestion journalière de Monsieur Jean-Marc Barocci, né le 20 septembre 1964 à Compiègne, résidant à 12, Rue des Soupirs F - 60410 VERBERIE avec effet au 29 octobre 2013.

Pour extrait conforme.

Pour COMICS EMPIRE S.A.

Référence de publication: 2013154047/14.

(130188475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Alphacom Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 36.346.

Hiermit lege ich mein Mandat als Vorsitzender des Verwaltungsrates der Alphacom Holding S.A., RCS Luxembourg B 36346, mit sofortiger Wirkung nieder.

Luxemburg, den 29.10.2013.

Georges Majerus.

Référence de publication: 2013153241/10.

(130188200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.
